1-8) LES POUX, LES ENFANTS ET L'ÉCOLE

Avoir des poux n'est ni grave ni honteux mais inconfortable, et nécessite un traitement adapté.
Si votre enfant a des poux, il est indispensable de le signaler à l'école afin de limiter la contamination en collectivité.

➢ **Les poux de tête :**
Cet insecte parasitaire vit dans les cheveux où il trouve des conditions de température idéale. Il se nourrit de sang humain 2 à 3 fois par jour. Sa durée de vie est de 6 à 8 semaines. La femelle pond 3 à 10 œufs par jour (les lentes). Les lentes éclosent 4 à 10 jours après la ponte et deviennent « adultes » (capables de se reproduire) au bout de 12 jours environ.

➢ **Mode de contamination :**
Contact direct : de chevelure à chevelure.
Contact indirect : par l'intermédiaire des : brosse, peigne, bonnet, écharpe, col de manteau, peluche, literie, siège de voiture, canapé, drap de bain… (ils peuvent vivre jusqu'à 3 jours hors des cheveux).

L'école a averti que des enfants avaient des poux.
Que devez-vous faire ?

Vérifier la tête de votre enfant.

S'il a des poux ou des lentes : traiter

➢ **Traitement :**
❶ Appliquer un traitement adapté et respecter scrupuleusement le mode d'emploi du produit (votre pharmacien peut vous conseiller) (éviter le contact avec les yeux).

Il est nécessaire :
- d'examiner les têtes des membres de la famille et de traiter ceux qui sont parasités,
- laver à 60° : draps, taies, bonnet, écharpe…,
- traiter avec Sprays, poudre… tout ce qui ne peut pas être lavé en machine (ou mise en sac clos pendant 15 jours).

❷ 10 jours plus tard, recommencer le traitement (des lentes peuvent éclore au bout de 9 jours).

❸ Surveiller régulièrement la tête de votre enfant.

❹ Parallèlement, des mesures adaptées seront mises en œuvre au sein de l'école.
➢ **Conseils :**

- attachez les cheveux de votre fille s'ils sont longs,
- dites à vos enfants de ne pas échanger leurs vêtements, brosses… entre eux,
- à la piscine, ils doivent porter un bonnet de bain.

S'il n'a pas de poux ou de lentes : surveiller

- contrôler sa tête, très régulièrement, est la meilleure des préventions (pour agir au plus vite),
- les traitements préventifs sont à discuter avec votre pharmacien.

Dans l'intérêt de la collectivité et donc de chacun des enfants, le Directeur de l'école pourra demander d'appliquer le traitement aux enfants contaminés, à des dates précises :

Jour 1 : …

Jour 10 : …

Il sera alors capital de respecter ces recommandations.

Merci de votre collaboration.